

# FAQ SUR LE FONDS COMMUN DES FONDATEURS VISIONNAIRES 2026

POUR PARTENAIRES DE MARCHÉ  
AU CANADA

\*La FAQ peut changer\*

*Février 2026*

M O N A T®

**Q : QU'EST-CE QUE LE FONDS COMMUNS DES FONDATEURS VISIONNAIRES?**

R : Le Fonds commun des fondateurs visionnaires est une excellente opportunité pour les partenaires de marché nouveaux et existants de se mériter une part des revenus trimestriels de MONAT et de recevoir un versement trimestriel en plus de leurs revenus actuels.

**Q : COMMENT LES VERSEMENTS DU FONDS COMMUN DES FONDATEURS VISIONNAIRES SONT-ILS CALCULÉS?**

R : Chaque trimestre, les membres du Fonds commun des Fondateurs visionnaires reçoivent un versement payé en parts de 1 % des revenus commissionnables de l'Amérique du Nord et de l'Amérique latine. Le Fonds commun est partagé par tous les membres du club qui satisfont aux exigences de qualification.

**Q : QUEL EST LE NOMBRE MAXIMUM DE PARTS QU'UN PARTENAIRE DE MARCHÉ PEUT RECEVOIR?**

R : Les partenaires de marché peuvent se mériter un maximum de deux parts du Fonds commun des fondateurs visionnaires MONAT.

**Q : À QUEL MOMENT LES PRIMES POUR LE CLUB DES FONDATEURS VISIONNAIRES SONT-ELLES PAYÉES?**

R : Les primes pour le Club des fondateurs visionnaires seront payées le 15<sup>e</sup> jour du mois suivant la fin de chaque trimestre. Sur le relevé des commissions, le paiement figurera dans la section « Primes diverses ».

**Q : QUI PEUT FAIRE PARTIE DU CLUB DES FONDATEURS VISIONNAIRES DE MONAT?**

R : Le Club des fondateurs visionnaires est une occasion exclusive pour les partenaires de marché nouveaux et existants qui s'inscrivent d'ici le 30 septembre 2025 aux É.-U. et au Canada, ainsi que les nouveaux partenaires qui s'inscrivent dans l'un des nouveaux pays de l'Amérique latine.

**Q : COMMENT UN PARTENAIRE DE MARCHÉ AUX É.-U. OU AU CANADA PEUT-IL DEVENIR MEMBRE DU CLUB DES FONDATEURS VISIONNAIRES?**

R : Présentement, les partenaires de marché aux É.-U. et au Canada ont l'occasion de devenir Fondateur visionnaire MONAT en satisfaisant l'un de ces deux critères :

**1. Les PM inscrits aux É.-U. ou au Canada entre le 1er juin 2025 et le 30 septembre 2025** auront l'opportunité de devenir Fondateurs visionnaires et de recevoir un maximum de deux parts, selon les conditions suivantes :

Pour vous mériter une part : devenez MM pendant votre mois d'inscription ou les 12 prochains mois civils.

Pour vous mériter deux parts : \*Cette occasion a expiré le 30 juin 2025.

**2. Les PM aux É.-U. et au Canada qui aident quelqu'un dans l'un des nouveaux pays de l'Amérique latine** à devenir un nouveau Fondateur visionnaire et satisfont aux critères suivants :

- Si vous ne vous êtes pas mérité une deuxième part en tant que Fondateur visionnaire aux É.-U. ou au Canada, vous pouvez vous mériter une première ou une deuxième part en parrainant un nouveau Fondateur visionnaire dans l'un des nouveaux pays de l'Amérique latine.
- Vous devez être payé en tant que MM ou plus haut le mois pendant lequel votre nouveau PM en Amérique latine devient MM pour la première fois. Si le parrain n'est pas payé en tant que MM ou plus haut ce mois-là, il peut être payé en tant que MM ou plus haut au cours des 3 mois suivants.

**Q : COMMENT UN PARTENAIRE DE MARCHÉ PEUT-IL DEVENIR MEMBRE DU CLUB DES FONDATEURS VISIONNAIRES DANS L'UN DES NOUVEAUX PAYS DE L'AMÉRIQUE LATINE?**

R : Les partenaires de marché qui s'inscrivent dans l'un des nouveaux pays de l'Amérique latine pendant la période de pré-lancement ou pendant la période de lancement sont admissibles à devenir Fondateurs visionnaires.

**Q : QUE SIGNIFIENT LES TERMES « PÉRIODE DE PRÉLANCEMENT DE LANCEMENT » ET « PÉRIODE DE RELANCEMENT »?**

R : Ces termes se réfèrent à la période pendant laquelle les Fondateurs potentiels doivent s'être inscrits :

- **Période de pré-lancement** : le premier mois d'opération du nouveau pays.
  - **Au Mexique**, la période de pré-lancement est du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2025.
  - **En République dominicaine et au Panama**, la période de pré-lancement s'étend du 2 au 31 mars 2026.

- **Période de lancement** : les 12 mois suivant la période de pré-lancement dans le nouveau pays.
  - **Au Mexique**, la période de lancement s'étend du 1er novembre 2025 au 31 octobre 2026.
  - **En République dominicaine et au Panama**, la période de pré-lancement s'étend du 1er avril 2026 au 31 mars 2027.

**Q : COMMENT UN PARTENAIRE DE MARCHÉ DANS L'UN DES NOUVEAUX PAYS DE L'AMÉRIQUE LATINE S'ÉTANT INSCRIT PENDANT LA PÉRIODE DE PRÉLANCEMENT PEUT-IL DEVENIR MEMBRE DU CLUB DES FONDATEURS VISIONNAIRES?**

R : Les partenaires de marché peuvent devenir Fondateurs visionnaires pendant la période de pré-lancement d'un nouveau pays de l'Amérique latine, selon les conditions suivantes :

- **Au Mexique**, les partenaires de marché doivent s'inscrire entre le 1er et le 31 octobre 2025 et devenir MM ou un rang supérieur d'ici le 30 novembre 2026. Le 1er novembre 2025, les critères de qualification pour la période de pré-lancement ont été modifiés pour inclure les partenaires de marché s'étant inscrits entre le 1er et le 30 novembre 2025 qui deviennent MM ou un rang supérieur au plus tard le 30 novembre 2026.
- **En République dominicaine et au Panama**, les partenaires de marché doivent s'inscrire entre le 2 et le 31 mars 2026 et devenir MM ou un rang supérieur d'ici le 30 avril 2027.

**Q : QU'EST-CE QUE JE PEUX RECEVOIR EN DEVENANT FONDATEUR VISIONNAIRE DANS L'UN DES NOUVEAUX PAYS DE L'AMÉRIQUE LATINE S'ÉTANT INSCRIT PENDANT LA PÉRIODE DE PRÉLANCEMENT?**

R : Vous pouvez vous mériter deux parts du Fonds commun des fondateurs visionnaires **Remarque** : Veuillez noter que les Fondateurs visionnaires de pré-lancement ne peuvent pas se mériter des parts en parrainant un Fondateur visionnaire dans l'un des nouveaux pays de l'Amérique latine, puisqu'ils auront déjà reçu deux parts à titre de Fondateur s'étant inscrit pendant la période de pré-lancement.

**Q : EN TANT QUE PARTENAIRE DE MARCHÉ DE PRÉLANCEMENT EN AMÉRIQUE LATINE, SI JE NE SUIS PAS DEVENU FONDATEUR VISIONNAIRE EN DEVENANT MM D'ICI LA FIN DE MA PÉRIODE DE QUALIFICATION, PUIS-JE ME MÉRITER UNE PART EN PARRAINANT UN FONDATEUR VISIONNAIRE DANS L'UN DES PAYS DE L'AMÉRIQUE LATINE?**

R : Oui, en tant que partenaire de marché de pré-lancement dans l'un des nouveaux pays de l'Amérique latine n'ayant pas atteint MM d'ici la fin de la période de qualification, vous serez admissible à vous mériter une part en parrainant un Fondateur visionnaire dans l'un des pays de l'Amérique latine. Vous devez être payé en tant que MM ou un rang supérieur lorsque votre nouveau PM devient MM pour la première fois. Si le parrain n'est pas payé en tant que MM ou plus haut ce mois-là, il peut être payé en tant que MM ou plus haut au cours des 3 mois suivants.

**Q : COMMENT UN PARTENAIRE DE MARCHÉ PEUT-IL DEVENIR MEMBRE DU CLUB DES FONDATEURS VISIONNAIRES DANS L'UN DES NOUVEAUX PAYS DE L'AMÉRIQUE LATINE?**

R : Les partenaires de marché peuvent devenir Fondateurs visionnaires pendant la période de lancement de l'un nouveau pays de l'Amérique latine, selon les conditions suivantes :

- **Au Mexique**, les partenaires de marché doivent s'inscrire entre le 1er décembre 2025 et le 31 octobre 2026, et doivent atteindre MM ou un rang supérieur pendant leur mois d'inscription ou les 12 mois suivants.
- **En République dominicaine et au Panama**, les partenaires de marché doivent s'inscrire entre le 1er mars 2026 et le 31 mars 2027, et doivent atteindre MM ou un rang supérieur pendant leur mois d'inscription ou les 12 mois suivants.

**Q : QU'EST-CE QUE JE PEUX RECEVOIR EN DEVENANT FONDATEUR VISIONNAIRE DANS L'UN DES NOUVEAUX PAYS DE L'AMÉRIQUE LATINE S'ÉTANT INSCRIT PENDANT LA PÉRIODE DE LANCEMENT?**

R : Vous pouvez vous mériter une part du Fonds commun des fondateurs visionnaires Vous aurez aussi l'opportunité de vous mériter une part additionnelle en parrainant un nouveau Fondateur visionnaire dans l'un des nouveaux pays de l'Amérique latine. Vous devez être payé en tant que MM ou un rang supérieur lorsque votre nouveau PM devient MM pour la première fois. Si le parrain n'est pas payé en tant que MM ou plus haut ce mois-là, il peut être payé en tant que MM ou plus haut au cours des 3 mois suivants.

**Q : COMMENT PUIS-JE ME MÉRITER DES PARTS DU FONDS COMMUN DES FONDATEURS VISIONNAIRES?**

R : Une fois que vous devenez Fondateur visionnaire MONAT, vous aurez la possibilité de gagner la prime des Fondateurs visionnaires MONAT chaque trimestre si vous satisfaites aux critères suivants :

**Premier versement SEULEMENT** : Tous les partenaires de marché qui deviennent Fondateurs visionnaires recevront leur premier versement pour le trimestre pendant lequel ils se sont qualifiés.

Chaque trimestre par la suite :

| TITRE DE CARRIÈRE LE DERNIER MOIS DU TRIMESTRE : | SOYEZ PAYÉ EN TANT QUE :                      |
|--------------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| MM ou MMG                                        | MM ou plus haut<br>2 des 3 mois du trimestre  |
| DEA, DE ou DES                                   | MMM ou plus haut<br>2 des 3 mois du trimestre |

**Q : Y A-T-IL UN MONTANT MINIMUM GARANTI POUR CHAQUE PART DU FONDS COMMUN DES FONDATEURS VISIONNAIRES?**

R : Non, il n'y a pas de taux de base, puisque chaque trimestre, les membres du Club des Fondateurs visionnaires reçoivent une part de 1 % des revenus commissionnables de l'Amérique du Nord et de l'Amérique latine.

**Q : SI JE SUIS FONDATEUR VISIONNAIRE ET JE DÉCIDE DE DÉMÉNAGER DANS UN AUTRE PAYS (À L'EXTÉRIEUR OU À L'INTÉRIEUR DE L'AMÉRIQUE) DANS LEQUEL MONAT MÈNE SES ACTIVITÉS, EST-CE QUE JE GARDERAI MON STATUT DE FONDATEUR VISIONNAIRE?**

R : Oui. Si vous êtes Fondateur visionnaire et vous déménagez dans un autre pays, en Amérique du Nord, en Amérique latine ou ailleurs, votre statut de Fondateur visionnaire demeurera inchangé.

**Q : UNE FOIS QUE JE DEVIENS FONDATEUR VISIONNAIRE, PUIS-JE PERDRE CE STATUT?**

R : Une fois que vous devenez Fondateur visionnaire MONAT, pour maintenir le statut de Fondateur visionnaire MONAT, vous devez être payé en tant que MM au moins une fois au cours des 12 mois consécutifs. Si vous n'êtes pas payé en tant que MM pendant cette période, vous perdrez de manière permanente le statut de Fondateur visionnaire MONAT.

**Q : EST-CE QU'UN MEMBRE ACTUEL DU CLUB DES FONDATEURS ÉMERGENTS OU DU CLUB DES FONDATEURS PEUT AUSSI DEVENIR MEMBRE DU CLUB DES FONDATEURS VISIONNAIRES?**

R : Oui, un membre du Club des fondateurs émergents ou du Club des fondateurs peut aussi devenir membre du Club des fondateurs visionnaires et recevoir une part des trois fonds communs.

**Q : EST-CE QU'UN DIRECTEUR EXÉCUTIF SÉNIOR PERDRA LE STATUT DE FONDATEUR VISIONNAIRES SI LE FONDATEUR QU'IL A PROMU PERD LE STATUT DE FONDATEUR VISIONNAIRE?**

R : Si le Fondateur visionnaire perd son statut, le DES de lignée ascendante ne recevra plus de parts pour leur partenaire de marché, même s'il est payé en tant que MMG deux mois au cours de chaque trimestre. Cependant, si le DES a promu un autre MM Fondateur visionnaire qui a maintenu le rang de MM ou plus haut le DES ne perdra pas son statut.

**Q : EST-CE QU'UN DES PEUT SE MÉRITER DES PARTS POUR PLUS QU'UN MM QUI DEVIENT FONDATEUR VISIONNAIRE?**

R : Non, il y a une limite d'un MM Fondateur visionnaire par DES.

**Q : EST-CE QUE JE DOIS AVOIR ACHETÉ UN ENSEMBLE DE PRODUITS POUR ÊTRE ADMISSIBLE AU CLUB DES FONDATEURS VISIONNAIRES?**

R : Non, un partenaire de marché est quand même admissible au Club des fondateurs visionnaires s'il n'a pas acheté un ensemble de produits.

**Q : QUELLE SERA LA VALEUR D'UNE PART DU FONDS COMMUN DES FONDATEURS VISIONNAIRES?**

R : Les parts du Fonds commun des fondateurs visionnaires ne peuvent ni être achetés, vendus ou transférés à un autre partenaire de marché. Un membre du Fonds commun des fondateurs visionnaires est admissible à recevoir une part des profits de MONAT comme prime trimestrielle tel que décrit ci-dessus. Il nous est impossible de garantir ou de prévoir la valeur d'une part du Fonds commun trimestriel ou le montant du versement. La valeur d'une part dépend de deux facteurs clés : (1) les revenus trimestriels de MONAT aux É.-U., au Canada, au Mexique, en République dominicaine et au Panama, et (2) le nombre de parts que les partenaires de marché MONAT en Amérique du Nord se méritent. Veuillez noter que même si le rendement passé n'est pas nécessairement indicatif des rendements futurs, MONAT a lancé le Fonds commun des fondateurs il y a presque 10 ans, et continue de faire des paiements trimestriels aux membres du Club de fondateurs. En moyenne, une part du Fonds commun des fondateurs avait une valeur de 423,72 \$ US en 2015, la première année, et avait une valeur moyenne de 5831,65 \$ US au cours des 4 derniers trimestres, du T2 2023 au T1 2024. Le rendement passé du Fonds commun des fondateurs ne garantit pas le rendement futur du Club des fondateurs ou du Club des fondateurs visionnaires mais ces chiffres démontrent le potentiel basé sur une occasion semblable offerte par MONAT auparavant.